



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi 9 septembre 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 9 septembre 2025 à 18h, à la caserne 22 de Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h05, sous la présidence de monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 085-09-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2025 soit adopté en ajoutant les points suivants :

- Addenda #2 au contrat de travail de M. Dave Carrier;
- Addenda #1 au contrat de travail de Mme Isabelle Plante;
- Autorisation de la location d'une échelle coulissante de 24' à la municipalité de Maskinongé.

ORDRE DU JOUR 9 SEPTEMBRE 2025

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2025 ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 août 2025 ;
6. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 juillet 2025 ;
7. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 août 2025 ;
8. FQM Assurances – Renouvellement du contrat d'assurance 2025-2026 ;
9. FQM Assurances – Renouvellement d'assurance accident pour les pompiers 2025-2026 ;
10. Entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies – Autorisation de signatures ;
11. Modification de l'entente de constitution – Mandat à Bélanger Sauvé ;
12. Démission du pompier #1405 ;
13. Motion de félicitations – M. Jimmy Desaulniers ;
14. Demande à la municipalité de Saint-Paulin – Convention d'union ;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

-
- 15. Dépôt du rapport mensuel de juillet et août du directeur incendie ;
 - 16. Affaires nouvelles ;
 - 17. Période de questions ;
 - 18. Clôture et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 086-09-25 CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bordeleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter le dépôt de la correspondance ci-après décrit :

- 1. MRC de Maskinongé – Révision du schéma de couverture de risques incendie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 087-09-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 8 juillet 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 088-09-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 6 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 6 août 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 089-09-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 JUILLET 2025

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 juillet 2025.

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 juillet 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 51 627,04 \$, soit approuvée.

Il est également résolu d'approuver la liste des comptes à payer, totalisant la somme de 310 384,37 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 090-09-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2025

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 août 2025.

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 août 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 38 447,31\$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 81 257,51 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 091-09-25 FQM ASSURANCES – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance au montant de 39 334,84\$ pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document de renouvellement;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents de renouveler le contrat d'assurance de FQM Assurances au montant de 39 334,83\$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 092-09-25 FQM ASSURANCES - RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE ACCIDENT POUR LES POMPIERS 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance accident pour les pompiers au montant de 1 656,80\$ pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document de renouvellement;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents de renouveler le contrat d'assurance accident pour les pompiers de FQM Assurances au montant de 1 656,80\$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 093-09-25 ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les dispositions de l'entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies sur le territoire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la loi autorise la conclusion d'une entente de service d'entraide entre les parties en vertu des articles 569 du *Code municipal* et 468 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre tel que prévu dans le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC de Maskinongé, ne disposent pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention tel que prévu dans les plans de mise en œuvre découlant du schéma de couverture de risques incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Desaulniers, appuyé par madame Nancy Mignault et unanimement résolu :

- Que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé accepte l'entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies, datée du 30 juillet 2025, en remplacement de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies déposés le 9 décembre 2011 et de son avenant déposé le 24 février 2014.
- Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : XXX-XX-25 MODIFICATION DE L'ENTENTE DE CONSTITUTION - MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ

Le présent point est reporté à une séance ultérieure. La RSSIR est toujours en attente de la résolution de la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès confirmant leur accord à modifier l'entente de constitution pour intégrer le service de premiers répondants.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 094-09-25 DÉMISSION DU POMPIER #1405

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a reçu par courriel le 5 août 2025 la démission de monsieur Stéphane Grenier, pompier depuis 2017 à la caserne 14 ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter la démission de monsieur Grenier et de le remercier pour ses loyaux services.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 095-09-25 MOTION DE FÉLICITATIONS - M. JIMMY DESAULNIERS

CONSIDÉRANT l'intervention du 13 août 2025 à Saint-Étienne-des-Grès, au cours de laquelle la rapidité d'action de M. Jimmy Desaulniers a permis de sauver la vie d'un homme et a démontré un sang-froid remarquable face à une situation critique;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner publiquement ce tel geste;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'administration de féliciter chaleureusement M. Jimmy Desaulniers de la caserne 22 pour cet acte de bravoure.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 096-09-25 DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN - CONVENTION D'UNION

CONSIDÉRANT QU'à la séance extraordinaire du 23 avril 2025, la RSSIR a donné par résolution, l'autorisation de signer la convention d'union en vue d'un contrat d'approvisionnement avec les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin;

CONSIDÉRANT QUE la résolution ainsi que la convention d'union ont été transmises aux deux municipalités le 23 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de suivi ont été adressées depuis cette date auprès de la municipalité de Saint-Paulin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paulin n'a toujours pas procédé à la signature de la convention d'union pour le contrat d'approvisionnement d'APRIA, conformément au don de la Fondation John R. McConnell ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de demander à la municipalité de Saint-Paulin de transmettre une résolution autorisant le maire à procéder à la signature de la convention d'union dans les plus brefs délais.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 097-09-25 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE JUILLET ET AOÛT 2025 DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de juillet et août du directeur incendie.

Total des appels de juillet 2025 : 22

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025 : 147

Total des appels d'août 2025 : 26

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 août 2025 : 173

| Total appels Août | St-Paulin | Charette | St-Boniface | St-Mathieu | St-Étienne |
|---------------------|-----------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|------------|
| ST-Paulin | 6 | Désincarcération | 0 | Désincarcération | 0 |
| Charette | 2 | Alarme incendie | 0 | Alarme incendie | 0 |
| ST-BO | 4 | Assistance ambu / police | 0 | Assistance ambu / police | 0 |
| ST-MDP | 4 | Assistance autre (citoyen-TP) | 4 | Assistance autre (citoyen-TP) | 2 |
| ST-EDG | 9 | Assistance autre (citoyen-TP) | 1 | Assistance autre (citoyen-TP) | 4 |
| ST-EDC | 1 | Monoxide | 0 | Monoxide | 0 |
| ST-BARN | 0 | Entraide | 1 | Entraide | 0 |
| STE-ADP | 1 | Feu Bâtiment | 0 | Feu Bâtiment | 0 |
| ST-ADM | 1 | Incendie broussaille | 0 | Incendie broussaille | 0 |
| Shawinigan | 0 | Incendie cheminée | 0 | Incendie cheminée | 0 |
| Trois-Rivières | 0 | Déchets extérieur | 0 | Déchets extérieur | 0 |
| St-Léon | 0 | Incendie véhicule | 0 | Incendie véhicule | 1 |
| | | Installation électrique | 0 | Installation électrique | 0 |
| TOTAL appels | 28 | Odeur | 0 | Odeur | 0 |
| | | Prévention / vérification | 0 | Prévention / vérification | 0 |
| | | SUMI | 0 | SUMI | 0 |
| | | | | | |
| Pince | 1 | | | | |

| Total appels par caserne | |
|--------------------------|------------|
| ST-Paulin | 42 |
| Charette | 14 |
| St-Boniface | 47 |
| St-Mathieu | 24 |
| St-Étienne | 46 |
| TOTAL appels | 173 |

| Total entraides | |
|------------------------|-----------|
| St-Élie | 12 |
| St-Barnabé | 5 |
| Ste-Angèle | 2 |
| St-Alexis | 17 |
| Shawinigan | 0 |
| Trois-Rivières | 0 |
| St-Léon | 2 |
| TOTAL entraides | 38 |

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 098-09-25 ADDENDA #2 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. DAVE CARRIER

CONSIDÉRANT QUE les autorisations données verbalement doivent être consignées au contrat de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Desaulniers et résolu à la majorité des membres du conseil d'administration :

- D'adopter l'addenda #2 au contrat de travail de M. Dave Carrier;
- D'autoriser le président et la directrice générale à signer ledit addenda.

Mme Nancy Mignault vote contre.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 099-09-25 ADDENDA #1 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME ISABELLE PLANTE

CONSIDÉRANT QUE les autorisations données verbalement doivent être consignées au contrat de travail;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale demande, en plus des autorisations déjà accordées, une modification de l'article 4.1.3, l'ajout des vacances annuelles ainsi que le remboursement des frais liés à la mise à jour de son code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier et résolu à la majorité des membres du conseil d'administration :

- D'adopter l'addenda #1 au contrat de travail de Mme Isabelle Plante;
- D'autoriser le président du conseil d'administration à signer ludit addenda.

Mme Nancy Mignault vote contre.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 100-09-25 AUTORISATION DE LA LOCATION D'UNE ÉCHELLE COULISSANTE 24' À LA MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT que le directeur incendie de la Municipalité de Maskinongé a formulé une demande pour la location d'une échelle coulissante;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé dispose d'une échelle coulissante de 24' disponible;

CONSIDÉRANT que le coût de location est fixé à cinquante dollars (50 \$) par mois;

CONSIDÉRANT que la RSSIR ne saurait être tenue responsable des accidents ou dommages résultant de l'utilisation de l'échelle;

CONSIDÉRANT que les frais relatifs aux bris ou dommages sont à la charge exclusive de la Municipalité de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la RSSIR se réserve le droit de récupérer l'échelle en tout temps selon ses besoins opérationnels;

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Bordeleau et résolu que le conseil d'administration autorise la location de l'échelle coulissante de 24' à la Municipalité de Maskinongé au coût mensuel de 50 \$ selon les conditions établies dans l'entente de location;

IL EST AUSSI RÉSOLU que la directrice générale soit autorisée à signer toute entente ou document y afférent pour et au nom de la RSSIR;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 101-09-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de lever la séance à 18h10.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 9 septembre 2025.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière